

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - $\ensuremath{\mathsf{TPSGC}}$

11 Laurier St., / 11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0A1/Noyau 0A1 Gatineau Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Informatics Professional Services - EL
Division/Services professionnels en informatique division EL
4C2, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Title - Sujet		
PROFESSIONAL SERVICES	l _	
Solicitation No N° de l'invitation		endment No N° modif.
EN869-120601/A	006	
Client Reference No N° de référence du client	Date	•
20120601	2012	2-09-06
GETS Reference No N° de référence de SEAG		
PW-\$\$EL-615-24680		
File No N° de dossier CCC No./N° CCC - FMS	No./	/N° VME
615el.EN869-120601		
Solicitation Closes - L'invitation prer at - à 02:00 PM on - le 2012-09-13	nd f	Fine Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B F.A.B.		
Plant-Usine: Destination: V Other-Autre:		
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:		Buyer Id - Id de l'acheteur
Ghaddab, Nabil		615el
Telephone No N° de téléphone	No N° de téléphone FAX No N° de FAX	
(819) 956-5419 ()	(819) 956-5925	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:		

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée

Vendor/Firm Name and Address	
Raison sociale et adresse du fournisseur/d	e l'entrepreneur
Talambana Na No da tálámbana	
Telephone No N° de téléphone	
Facsimile No N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign	on behalf of Vendor/Firm
(type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à sig	ner au nom du fournisseur/
de l'entrepreneur (taper ou écrire en caract	ères d'imprimerie)
Signature	Date

Delivery Offered - Livraison proposée



Solicitation No. - N° de l'invitation EN869-120601/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20120601

File No. - N° du dossier 615elEN869-120601

006

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

615el

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

La présente modification de la demande de soumissions vise à répondre aux questions reçues des soumissionnaires et à modifier la demande de soumissions.

OUESTIONS ET RÉPONSES CORRESPONDANTES:

QUESTION 1

Objet : pièce jointe 3.2, Critère d'évaluation O1 point 2)

Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a remporté jusqu'à cinq marchés pour la fourniture de services informatiques pour TOUTES les catégories de personnel indiquées dans le tableau ci-dessous pour le minimum requis de jours facturables par catégorie.

Pour répondre à ce critère obligatoire :

- 1) les services doivent être destinés à des systèmes reposant sur le modèle client-serveur;
- 2) les services doivent avoir été fournis sur une période de 24 mois dans un délai de cinq ans précédant la date de clôture de la présente demande de soumissions;
- 3) les travaux effectués par la catégorie de personnel doivent comprendre au moins la moitié des tâches connexes énumérées à l'annexe A de la présente demande de soumissions pour cette catégorie de personnel.

Question

Le Canada pourrait-il préciser ce qui suit :

- 1.1. Est-ce que chaque contrat que le soumissionnaire utilise pour démontrer cette exigence doit avoir une durée totale d'au moins 24 mois?
- **1.2.** Est-ce que chaque contrat que le soumissionnaire utilise pour démontrer cette exigence doit avoir une durée totale active d'au moins 24 mois au cours des cinq dernières années? (Par exemple : Un soumissionnaires peut-il utiliser un contrat de trois ans d'une durée active de 18 mois pendant les cinq dernières années?)

RÉPONSE 1

- 1.1. Non, il n'y a aucune durée minimale en ce qui concerne les contrats utilisés pour appuyer ce critère.
- 1.2. Oui, pourvu que l'exigence obligatoire est satisfaite au cours de la période de 18 mois, conformément à l'exemple ci-dessus.

Solicitation No. - N° de l'invitation EN869--120601/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client 20120601

Amd. No. - N° de la modif. $006 \label{eq:condition}$

File No. - N° du dossier 615elEN869-120601 Buyer ID - Id de l'acheteur 615el

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

QUESTION 2

Objet : Appendice C de l'annexe A; point QM-2

« La ressource proposée doit avoir au moins cinq (5) ans d'expérience pour le type de catégorie particulier. Elle doit se spécialiser en architecture client-serveur avec PowerBuilder de Sybase (à l'aide de bases de données d'Oracle ou de Sybase) ou d'une suite d'outils d'exploitation de données. Si on demande de l'expérience dans une catégorie particulière, celle-ci sera évaluée par rapport aux responsabilités énumérées à l'annexe A pour ce type de catégorie. Pour que la référence de projet de la ressource, appendice D à l'annexe A, soit acceptée, l'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée a assumé au moins la moitié des responsabilités énumérées à l'annexe A pour le type de catégorie particulier.

L'entrepreneur doit remplir et fournir l'appendice D à l'annexe A. »

Question 1

L'exigence de cinq années d'expérience spécialisée « en architecture client-serveur, avec PowerBuilder de Sybase (à l'aide de bases de données d'Oracle ou de Sybase) ou d'une suite d'outils d'exploitation de données » ne s'applique pas directement à l'énoncé des travaux pour toutes les catégories de personnel (c.-à-d. administrateur de projet, chef de projet, gestionnaire de projet, conseiller en RPO, etc.).

Par exemple, les tâches et les responsabilités principales d'un administrateur de projet dans un projet de développement faisant appel à des technologies comme PowerBuilder/Oracle avec Cognos BI, ne seraient pas tellement différentes de celles d'un administrateur de projet dans un projet de développement réalisé dans un environnement Microsoft avec un serveur .Net/SQL et SSAS/SSRS.

Le Canada pourrait-il préciser si le critère QM-2 sera une exigence obligatoire pour les AT applicable à toutes les catégories de personnel?

RÉPONSE 2

Le Canada a examiné la question et la demande de soumissions a été modifiée en conséquence. Voir la modification 001 de la demande de soumissions ci-après.

QUESTION 3

En ce qui concerne la période de 24 mois (dans les cinq dernières années) qui prouve l'expérience de l'entreprise à l'égard des points O1 et C1, la réponse du Canada au sujet de la question 3.1 de la modification 004, se lit comme suit : « toute période de 24 mois (dans un délai de cinq ans) est acceptable ». Puisque les points O1 et C1 servent à évaluer les soumissionnaires

Solicitation No. - N° de l'invitation EN869-120601/A Client Ref. No. - N° de réf. du client

006 File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

615el CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Buyer ID - Id de l'acheteur

20120601

615elEN869-120601

en ce qui a trait à leur capacité de démontrer une aptitude éprouvée de prendre en charge un besoin d'importance et de portée semblables à ce qui est décrit dans la présente demande de soumissions, veuillez confirmer que cette réponse renvoie à l'utilisation de la même période de 24 mois au cours des cinq dernières années pour tous les contrats cités et que la réponse à la question 3.1 indique aux soumissionnaires qu'ils doivent choisir une période de 24 mois au cours des cinq dernières années pour démontrer le mieux possible leur capacité à satisfaire au besoin décrit dans la présente demande.

RÉPONSE 3

De multiples périodes de 24 mois (au cours des cinq dernières années) peuvent être données pour appuyer les contrats. Les soumissionnaires doivent aussi se reporter à la réponse 3.1 de la modification 004.

QUESTION 4

- **4.1.** Veuillez confirmer que la définition d'un système reposant sur une architecture client-serveur comprend des applications où le client est un navigateur Web.
- **4.2.** Compte tenu du fait que les applications développées au cours des cinq dernières années sont presque exclusivement des applications clients légers à n-niveaux, très peu de soumissionnaires potentiels auront une expérience avec des architectures clients-serveurs au cours des cinq dernières années. Nous vous demandons respectueusement de modifier O1 de la façon suivante : remplacer « dans un délai de 5 ans précédant la date de clôture de la présente demande de soumissions » par « dans un délai de 10 ans précédant la date de clôture de la présente demande de soumissions ».

RÉPONSE 4

- **4.1.** Le Canada ne confirme pas la définition proposées par le soumissionnaire. Les applications clients-serveurs auxquelles fait référence la présente demande de soumissions sont des **applications de bureau clients « lourds »**; et <u>non</u> des applications clients « légers » ou des applications sur Internet.
- **4.2.** Le Canada a examiné la question et la demande de soumissions a été modifiée en conséquence. Voir la modification 002 de la demande de soumissions ci-dessous.

QUESTION 5

Au critère O1 du tableau des critères obligatoires de la modification 003, le point 2) stipule que :

Les services doivent avoir été fournis sur une période de 24 mois dans un délai de cinq ans précédant la date de clôture de la présente demande de soumissions;

Solicitation No. - N° de l'invitation EN869-120601/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

006 File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur 615el

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20120601

615elEN869-120601

Pouvez-vous préciser si la référence à la période de 24 mois signifie un minimum de 24 mois ou un maximum de 24 mois?

RÉPONSE 5

Un maximum de 24 mois.

QUESTION 6

6.1. Le Canada pourrait-il confirmer notre compréhension que la modification 004 de la demande de soumissions (reçue le 22 août 2012), réponse 2 de la modification 001 : « 1. paragr. 3.1 - Instructions pour la préparation des soumissions

SUPPRIMER: paragr. 3.1 (a) (iii) Article III: Certifications (1 copie papier);

SUPPRIMER: paragr. 3.4 Article III: Certifications »

Soit que les soumissionnaires doivent supprimer complètement la section sur les attestations de leur soumission?

- **6.2.** Le Canada pourrait-il préciser si les soumissionnaires doivent fournir avec leur proposition les documents suivants :
- 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat;
- (a) Programme des contrats fédéraux Attestation;
- (b) Attestation pour ancien fonctionnaire.

RÉPONSE 6

6.1. Le Canada confirme que la section sur les attestations a été complètement supprimée de toutes les soumissions. Conformément à la partie 5 de la demande de soumissions, on demande aux soumissionnaires d'utiliser la pièce jointe 3.1 - Formulaire de présentation des soumissions, pour répondre aux exigences en matière d'attestations du Programme des contrats fédéraux et de l'Attestation pour ancien fonctionnaire.

Conformément à la partie 3 - Instructions pour la préparation des soumissions, la pièce jointe 3.1 - Formulaire de présentation des soumissions fait partie de la soumission technique.

6.2. Les soumissionnaires doivent se reporter à la réponse 6.1.

Solicitation No. - N° de l'invitation

Client Ref. No. - N° de réf. du client

006

Buyer ID - Id de l'acheteur

615el

EN869-120601/A

File No. - N° du dossier

Amd. No. - N° de la modif.

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20120601

615elEN869-120601

QUESTION 7

Puisque la présente demande de soumissions a été émise en vertu de l'arrangement en matière d'approvisionnement pour les SPICT, veuillez confirmer que TPSGC se réserve le droit en tout temps après la clôture des soumissions de demander le formulaire de Consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire d'un soumissionnaire conformément au communiqué du ministre de TPSGC fait le 11 juillet 2012 et intitulé « Harper lutte contre la corruption » [Trad.] qui annonçait que les conditions générales du Guide du CCUA 2020 (2011-05016) seraient remplacées par le document 2020 (2012-07-16) et que les nouvelles conditions s'appliqueraient éventuellement à la totalité des soumissions et des contrats de TPSGC.

RÉPONSE 7

Le consentement à la vérification de l'existence d'un casier judiciaire n'est pas requis dans le cadre de la présente demande de soumissions. La demande de soumissions a été modifiée en conséquence pour mettre à jour les instructions uniformisées 2003 (2012-07-11). Voir la modification 003 de la demande de soumissions ci-dessous.

QUESTION 8

Nous pensons que la réponse de TPSGC n'est pas raisonnable, qu'elle favorise les entreprises titulaires et qu'elle constitue une limite grave à l'équité et à la transparence du processus de soumission tout en écartant de manière flagrante d'autres entreprises qui pourraient offrir facilement les services demandés au gouvernement. De plus, nous croyons que respecter le point O1 et obtenir une note raisonnable pour C1 relèvent carrément du défi. Nous pouvons nous conformer au nombre de jours facturables requis par catégorie, respecter 50 % des tâches associées jusqu'à cinq contrats, mais nous trouvons que l'exigence relative aux services qui doivent avoir été dispensés «... dans un délai de cinq ans précédant la date de clôture de la présente demande de soumissions » est très restrictive, favorise les entreprises titulaires et limitera considérablement la concurrence et les soumissions que TPSGC pourraient recevoir par ailleurs. Les entreprises titulaires peuvent facilement satisfaire à ce critère puisqu'elles sont déjà titulaires de contrats avec TPSGC pour la prestation du même type de services depuis plusieurs années. Pour garantir la transparence et une concurrence équitable dans le présent processus de soumissions, nous vous demandons respectueusement de modifier le critère exigé en O1 et C1 par un délai de huit ans.

Si TPSGC choisit de ne pas modifier le critère pour permettre que les services aient été fournis au cours des huit dernières années, alors pour assurer la transparence et une concurrence équitable, nous lui demandons respectueusement de modifier le critère comme suit :

a. Ne pas limiter le nombre de contrats qui peuvent être utilisés pour appuyer tous les critères demandés. Modifier la première phrase ainsi : « Le soumissionnaire doit démontrer qu'on lui a attribué des contrats de fourniture de services informatiques à TOUTES les catégories de

Solicitation No. - N° de l'invitation

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

615el

EN869-120601/A

006 File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20120601

615elEN869-120601

personnel indiquées dans le tableau ci-dessous pour le nombre minimal requis de jours facturables par catégorie de personnel », OU

b. Réviser le point 2) qui exige que « les services doivent avoir été fournis sur une période de 24 mois dans un délai de cinq ans précédant la date de clôture de la présente demande de soumissions...» pour l'énoncé suivant : « les services doivent avoir été fournis au cours des cinq ans précédant la date de clôture de la présente demande de soumissions...».

RÉPONSE 8

Le Canada a examiné la question et la demande de soumissions a été modifiée en conséquence. Voir la modification 002 ci-dessous.

QUESTION 9

Pour donner suite à la modification 005, Q et R 1 : Si le Canada ne reçoit des soumissions que d'entreprises titulaires, annulera-t-il la présente demande de soumissions? Dans la négative, comment le Canada va-t-il défendre sa décision?

RÉPONSE 9

Les soumissionnaires doivent se reporter à la réponse 8 de la présente modification de la demande de soumissions.

B. MODIFICATIONS DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS :

1. Appendice C de l'annexe A de la modification 002 de la demande de soumissions

SUPPRIMER: L'appendice C de l'annexe A dans sa totalité; et

INSÉRER: l'appendice C de l'annexe A, comme suit :

Solicitation No. - N° de l'invitation EN869--120601/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif. $006 \,$

File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur

615el

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

20120601 615elEN869-120601

APPENDICE C DE L'ANNEXE A

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES RESSOURCES ET TABLEAU DE RÉPONSE POUR TOUTES LES CATÉGORIES DE PERSONNEL SAUF POUR LA CATÉGORIE ADMINISTRATEUR DE PROJET

	Qualifications minimales de la ressource proposé	e et modèle de répo	onse	
	Catégorie des ressources :	Niveau : _	_2	
Nom de	l'entrepreneur :Nom de la resso	urce proposée :		
	suivantes :			
		Réponse de l'entrepreneur		
QM- ID	Qualifications minimales	démontrée (à remplir par		
QM-1				
	1.diplôme universitaire en développement de logiciels informatiques;			
	2.diplôme attestant deux ans d'études collégiales en développement de logiciels informatiques et au moins deux ans d'expérience en développement de logiciels informatiques;			
	3.diplôme universitaire dans n'importe quel domaine et au moins cinq ans d'expérience en développement de logiciels informatiques;			
	4.au moins 15 ans d'expérience en développement de logiciels informatiques.			
QM-2	La ressource proposée doit avoir au moins cinq ans d'expérience pour le type de catégorie particulier. Elle doit se spécialiser en architecture client-serveur avec PowerBuilder de Sybase (à l'aide de bases de données Oracle ou Sybase) ou d'une suite d'outils d'exploitation de données.			
	Si on demande de l'expérience dans une catégorie particulière, celle-ci sera évaluée par rapport aux responsabilités énumérées à l'annexe A pour ce type de catégorie. Pour que la référence de projet de la ressource, à l'appendice D de l'annexe A, soit acceptée, l'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée a assumé au moins la moitié des responsabilités énumérées à l'annexe A pour le type de catégorie en particulier.			

Solicitation No. - N° de l'invitation EN869-120601/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20120601

Amd. No. - N° de la modif. $006 \,$

Buyer ID - Id de l'acheteur 615el

File No. - N° du dossier

615elEN869-120601

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

	L'entrepreneur doit remplir et fournir l'appendice D de l'annexe A.		
--	---	--	--

CRITÈRES D'ÉVALUATION DES RESSOURCES ET TABLEAU DE RÉPONSE POUR LA CATÉGORIE ADMINISTRATEUR DE PROJET :

Qualifications minimales de la ressource proposée et modèle de réponse Catégorie de ressource : Administrateur de projet :2				
Nom de	Nom de l'entrepreneur :Nom de la ressource proposée :			
		Réponse de l'entrepreneur		
QM- ID	Qualifications minimales	Expérience démontrée (à remplir par l'entrepreneur)	Insérer le n° de page de la réponse	
QM-1	La ressource proposée doit avoir l'une des qualifications suivantes :			
	diplôme universitaire en développement de logiciels informatiques;			
	2.diplôme attestant deux ans d'études collégiales en développement de logiciels informatiques et au moins deux ans d'expérience en développement de logiciels informatiques;			
	3. diplôme universitaire dans n'importe quel domaine et au moins cinq ans d'expérience en développement de logiciels informatiques; 4. au maine 45 and d'expérience en developpement de logiciels informatiques;			
	 au moins 15 ans d'expérience en développement de logiciels informatiques. 			
QM-2	La ressource proposée doit avoir au moins cinq ans d'expérience comme administrateur de projet.			
	Si on demande de l'expérience dans une catégorie particulière, celle-ci sera évaluée par rapport aux responsabilités énumérées à l'annexe A pour ce type de catégorie. Pour que la référence de projet de la ressource proposée, à l'appendice D de			

Solicitation No. - N° de l'invitation Amd. No. - N° de la modif. Buyer ID - Id de l'acheteur

EN869-120601/A 006 615el

 $\text{Client Ref. No. - N}^{\circ} \text{ de r\'ef. du client } \qquad \qquad \text{File No. - N}^{\circ} \text{ du dossier } \qquad \qquad \text{CCC No./N}^{\circ} \text{ CCC - FMS No/ N}^{\circ} \text{ VME }$

20120601 615elEN869-120601

l'annexe A, soit acceptée, l'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée a assumé au moins la moitié des responsabilités énumérées à l'annexe A pour le type de catégorie en particulier.

L'entrepreneur doit remplir et fournir l'appendice D de l'annexe A.

2. Critère O1 de la pièce jointe 3.2 de la modification 004 de la demande de soumissions

SUPPRIMER: O1; et

INSÉRER: O1, comme suit :

 $\label{eq:solicitation} \mbox{Solicitation No. - N° de l'invitation} \\ EN869-120601/A$

20120601

Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif. $006 \label{eq:condition}$

File No. - N° du dossier 615elEN869-120601 Buyer ID - Id de l'acheteur

615el

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

N°	Critères obligatoires		Référe nces
01	Le soumissionnaire doit démontrer qu'il a remporté jusqu'à cinq marchés pour la fourniture de services informatiques pour TOUTES les catégories de personnel présentées ci-dessous pour le minimum de jours facturables requis par catégorie de personnel.		
	Pour satisfaire à ce critère obligatoire :		
	1)les services doivent être destinés à des systèmes reposant sur le modèle client-serveur;		
	2) les services doivent avoir été fournis sur une période de 24 mois huit ans précédant la date de clôture de la présente demande de s 3) les travaux effectués par la catégorie de personnel doivent comp moitié des tâches connexes énumérées à l'annexe A de la présent soumissions pour cette catégorie de ressource.	oumissions; orendre au moins la	
	Le soumissionnaire doit remplir et fournir les appendices A et B de	la pièce jointe 3.2.	
	Catégorie de personnel	Minimum de jours facturables	
	Architecte d'applications et de logiciels	660	
	Programmeur / Analyste	1 760	
	Analyste de système	2 200	
	Testeur	880	
	Administrateur de bases de données	660	
	Analyste de bases de données / Administrateur en Gl	440	
	Modélisateur de données/ Modélisateur en GI	220	
	Administrateur de système	220	
	Architecte technique	220	
	Architecte de la technologie	220	
	Analyste des activités	220	
	Conseiller en réingénierie des processus opérationnels (RPO)	440	
	Rédacteur technique	220	
	Administrateur de projet	220	
	Chef de projet	220	
	Chef de projet Gestionnaire de projet	220 220	

3. Article 2.1 (c) de la partie 2 - Instructions aux soumissionnaires de la modification 002 de la demande de soumissions

Solicitation No. - N° de l'invitation EN869--120601/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

20120601

Amd. No. - N° de la modif. $006 \label{eq:condition}$

File No. - N° du dossier 615elEN869-120601 Buyer ID - Id de l'acheteur

615el

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

SUPPRIMER: L'article 2.1 (c) dans sa totalité et **INSÉRER:** l'article 2.1 (c), comme suit :

Le document 2003 (**2010-10-07**) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante, avec le paragr. 5.4 modifié en supprimant soixante (60) jours et en insérant 180 jours. En cas de divergence entre les clauses de 2003 et ce document, les dispositions pertinentes de ce document prévalent.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES